centrale, et ceux de l'année dernière, soit 512 millions fournis par les institutions de prêt et 375 millions par la Société centrale.

L'hon. M. Green: Oui, c'est vrai. Mais je ne pense pas que nous puissions espérer que les prêteurs autorisés augmentent le montant mis par eux à la disposition de la construction de logements dans une proportion tant soit peu semblable à celle dans laquelle la Société a augmenté ses prêts. En fait, avant l'adoption du programme des prêts aux pepetites maisons, la Société centrale d'hypothèques et de logement n'avait pas pour fonction d'accorder des prêts directs, sauf dans les petits centres. Maintenant, elle le fait. Maintenant nous prêtons partout, mais de façon résiduaire. La situation a changé complètement depuis l'adoption du programme relatif aux prêts aux petites maisons.

M. Badanai: Le ministre peut-il nous dire si des prêts sont accordés aux requérants des petites localités? Je parle de villages ayant quelques centaines d'habitants. On m'a dit que, jusqu'à présent, ceux qui vivent dans de petits villages,-j'ai déjà parlé de cela,ne peuvent bénéficier de ces prêts. Je voudrais savoir ce qui en est car cela concerne plusieurs localités de ma circonscription.

L'hon. M. Green: Non, monsieur le président, rien n'empêche les prêts dans de petites localités. La Société centrale d'hypothèques et de logement prête dans n'importe quelle localité, grande ou petite. Je crois que l'honorable député reconnaîtra que dans les petites localités, il n'y a pas autant de demande de maisons neuves que dans les grandes. La plus forte augmentation démographique,-heureusement ou malheureusement,-a lieu dans les grands centres métropolitains. C'est là naturellement qu'il y a demande énorme de logements neufs. Dans les petites localités, la vie continue en grande partie à être ce qu'elle a été depuis des années et elle est sans doute bien plus normale que dans les grands centres métropolitains. Mais dans les petites localités la demande de nouveaux logements ne se compare pas à celle des grandes villes.

M. Herridge: Ce point m'intéresse beaucoup parce qu'il y a un bon nombre de petites localités dans ma circonscription. On m'a dit, par exemple, que dans le village de Nakusp, que le ministre connaît très bien,c'est un des plus beaux villages du Canada où il existe un service-incendie,-plusieurs personnes n'ont pu obtenir un prêt de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Ce village est fondé sur une économie solide, l'industrie du bois de construction y étant florissante depuis des années. On n'y repetit village minier.

L'hon. M. Green: Les fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement m'informent qu'il n'y a aucune raison pour que des prêts ne soient pas accordés, tout comme dans n'importe quelle autre petite localité.

M. Herridge: Je suis bien aise de l'apprendre.

L'hon. M. Green: Nous serons heureux d'examiner tous les cas où des prêts ont été refusés.

M. Bourget: Je regrette d'interrompre le ministre, mais puis-je porter à son attention la situation des employés des chantiers maritimes dans ma circonscription? On leur a souvent refusé un prêt. Je ne sais pas si c'était à cause de l'incertitude de leur emploi mais pour une raison ou pour une autre, même que nous siégions de l'autre côté de la Chambre, des prêts leur étaient refusés. Je me demande si cette question ne pourrait pas être prise en considération afin qu'une attention particulière soit portée à leurs demandes.

L'hon. M. Green: Monsieur le président, je crois qu'on a pour principe de consentir des prêts à tout emprunteur méritant. Dans les cas dont a parlé l'honorable député de Lévis, il y a peut-être eu méprise de la part des requérants, ou encore les fonctionnaires qui ont examiné ces demandes ne se sont peut-être pas rendu compte de ce qu'était la ligne de conduite de la Société en ces matières. Je serais content qu'on me signale ces cas, car un de nos principaux objectifs c'est de faire bénéficier des dispositions de la loi nationale sur l'habitation les gens qui vivent dans les petites localités.

L'honorable député de Nipissing a soulevé plusieurs questions qui portent sur ce qu'il conviendrait de faire pour rendre les placements hypothécaires plus attrayants pour les bailleurs de fonds. J'en parlerai dans le discours que j'ai préparé. Mais avant d'en venir là, je voudrais souligner qu'il faudrait à son dire prolonger la période d'amortissement. Disons aussi que l'ancien gouvernement ne l'a pas fait. Si je ne m'abuse, on donnait à entendre que le présent gouvernement n'en avait rien fait. S'il veut bien se reporter à notre mesure législative d'il y a un an...

M. Garland: Monsieur le président, si je puis interrompre l'honorable député, je n'ai pas cherché à alléguer quoi que ce soit de la sorte. Peut-être me suis-je mal exprimé. Ce que je voulais dire, c'est que le gouvernement précédent, par l'entremise de la Somarque certainement pas l'insécurité d'un ciété centrale d'hypothèques et de logement, avait fait preuve d'une initiative qui avait